

J.A. Lausanne Domaine public 70

Bi-mensuel romand
N° 70 13 avril 1967 Quatrième année
Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Ruth Dreifuss
Henri Galland
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Jacques Morier-Genoud
Marx Lévy
Christian Ogay

Le N° 71 sortira de presse le jeudi 27 avril 1967

Trotsky et l'unité de la gauche

Les élections françaises, nous les avons vécues en franchises douanières, avec une certaine passion nous l'avouons. Les débats des postes périphériques prouvent que vit en France une liberté qui, en Suisse, s'est empesée à l'amidon de nos mœurs : on aime outre-Jura poser les questions directes. Imagine-t-on des conseillers fédéraux acceptant de répondre, à brûle-pourpoint, à des questions que téléphoneraient de simples auditeurs ? On trouve inconvenant, déjà, d'ouvrir la discussion quand un conseiller fédéral fait un exposé public. Qui porte un titre comme le sien ne se bat pas en duel, même oratoire, avec un simple citoyen. Ne pas déroger !

Mais il y a les joutes d'une part, et les résultats politiques. Au second tour, la gauche française a présenté des candidatures uniques, avec succès souvent, avec l'approbation de l'électorat de gauche. Ce regroupement est le sujet premier. Est-ce la fin du Grand schisme, l'abolition du Congrès de Tours ? Cette question est d'abord une question française et non pas suisse. A l'échelle nationale, helvétique, elle ne se pose pas vu la faiblesse des effectifs communistes. Dans une ou deux villes romandes seulement, le communisme est assez implanté pour qu'on puisse tirer quelques parallèles. Mais ils sont de faible intérêt. Pour deux raisons. En France, le parti communiste était mis hors du circuit politique ; il avait beau représenter le 25 % de l'électorat français, ses voix étaient gelées. Rien de semblable en Suisse où par le jeu de la démocratie directe, le Parti du travail peut influencer des décisions concrètes ; de même dans les parlements locaux, les élus communistes votent sur chaque objet et interviennent dans chaque majorité, chaque minorité. Nul escamotage donc. Ensuite, c'est la deuxième différence, en Suisse, la participation communiste au législatif, voire à l'exécutif, ne concerne que des parlements locaux de sorte qu'en cas de victoire de la gauche, aucun problème touchant la politique étrangère, économique ou les institutions ne serait en jeu.

Les discussions sur l'unité de la gauche en France nous concernent donc non pas par analogie des situations, mais idéologiquement.

L'obligation pour la gauche de s'unir a été imposée par le régime gaulliste. Paradoxe ! Le Parti commu-

niste français rêve de proportionnelle, qui a les vertus du chacun pour soi, alors que les gaullistes choisissent le système majoritaire qui oblige, au deuxième tour, les formations de gauche à s'allier.

Mais la recherche de l'unité répond aussi à des exigences qui ne sont pas seulement momentanées, tactiques. Les situations nouvelles (en politique économique, en politique internationale) permettent de dépasser quelques vieilles querelles, tant mieux ! Toutefois, cette dynamique de l'unité ne devrait pas faire oublier certaines exigences, sans lesquelles on ne fera que du replâtrage. De ce point de vue, la presse de gauche française, style « Nouvel Observateur », par complaisance pour les réussites opérationnelles (avec réhabilitation de Guy Mollet) est en baisse de tonus.

La question de la démocratie, c'est-à-dire du respect de la minorité est une des questions traditionnelles que l'on pose aux leaders communistes. M. Waldeck Rochet répond avec son accent et selon son style stéréotypé que son parti est pour une démocratie vivante contre les monopoles capitalistes.

Aucune raison de soupçonner sa sincérité. Toutefois, il est des pierres de touche de la démocratie vivante. Une d'entre elles c'est l'objectivité historique. Ce souci de vérité signifie qu'on respecte autrui dans le passé. Or la falsification stalinienne de l'histoire révolutionnaire fut une des formes les plus scandaleuses du mépris humain.

On n'ose pas encore dire dans l'officialité communiste quel fut le rôle déterminant de Trotsky dans la révolution de 1917.

Cette Révolution d'Octobre, capitale pour notre histoire, va être célébrée, cette année, avec solennité. C'en est le cinquantenaire. Célébrera-t-on l'action de Lénine seul ? Trotsky sera-t-il toujours assassiné par le Guépéou ? Physiquement, ce fut en 1940, historiquement, ce sera jusqu'à quand ?

Il ne s'agit pas de réhabiliter ce qu'est devenu aujourd'hui le trotskisme, mais le Trotsky de 1917.

Le respect de l'histoire, cinquante ans après, sera dans les différents partis communistes du monde un bon révélateur de leur attachement à certaines valeurs, dont a besoin, comme d'un oxygène, la démocratie.

« Minute » condamné

On sait qu'une série de procès opposaient M. Pierre Lazareff, directeur de France-Dimanche, à l'hebdomadaire d'extrême-droite, « Minute ».

« Le Monde », du 7 mars 1967, commente ainsi :

« Le 12 décembre 1966, M. Jean-François Devay, directeur de l'hebdomadaire « Minute », assigné en diffamation par M. Pierre Lazareff, directeur de « France-Soir », était condamné par la dix-septième chambre correctionnelle à un mois de prison avec sursis et au paiement de 60 000 francs de dommages et intérêts à la partie civile. Aussitôt, « Minute », dans son numéro du 15 décembre, annonça cette condamnation et donna un commentaire tel que M. Lazareff l'assigna à nouveau pour réitération des premières diffamations et lui réclama, cette fois, un million de dommages et intérêts.

Cette nouvelle demande conduisit « Minute », dans son numéro du 22 décembre, à un nouveau commentaire de cette action sous le titre « Lazareff en redemande ». M. Lazareff assigna encore. Le 29 décembre, « Minute » reprit une troisième fois son assaut et M. Lazareff lança une troisième assignation. Les trois affaires furent ainsi plaidées aux audiences des 31 janvier et 15 février derniers de la dix-septième chambre correctionnelle, qui a rendu mercredi les trois jugements qu'elles appelaient.

M. Jean-François Devay est condamné ainsi à trois nouvelles peines de deux mois de prison avec sursis et 5000 francs d'amende. M. Lazareff obtient dans chacune des affaires 50 000 francs de dommages et intérêts, dont la moitié, soit au total 75 000 francs, devront lui être versés aussitôt après signification du jugement par « exécution provisoire nonobstant appel ».

Cette succession de procès s'explique par une épreuve de force : il s'agissait de faire taire « Minute ». Mais D.P. est à l'origine du troisième procès. On se souvient encore de la vague de réprobation soulevée par l'article de « France-Dimanche » sur le suicide de Lilliane Aubert. Comme un journaliste genevois avait souhaité que « France-Dimanche » fût obligé, en Suisse, de faire un procès pour justifier sa prose et comme il rêvait d'une arbitraire intervention de l'Etat, nous lui avions rappelé que lorsqu'on cherche le procès, nul besoin de recourir au Prince : il suffit de savoir tremper sa plume. Et nous avions joint l'exemple à la parole.

Cet article et cet exemple furent repris par le journal « Communauté » du parti chrétien-social. Genève, ville internationale, est plus près de Paris que Lausanne. De Genève, il parvint à « Minute », qui le cita ; M. Lazareff fit le procès ; il faut donc croire que l'exemple était bien choisi ; il en coûta 50 000 francs (nouveaux francs) à « Minute ».

La justice française a la main lourde ; mais « Minute », dans son genre, est du niveau de « France-Dimanche » ; pas de quoi pleurer.

Plus injuste, à nos yeux, le fait que trois lignes de « Domaine public » rapportent 50 000 francs à M. Lazareff ; le jour où nous mettrons la clé sur la corniche et fermerons l'établi, nous saurons que D.P. nous a valu tel déboire ou telle satisfaction, mais bien peu de bénéfices. Seul M. Lazareff en aura tiré, indirectement, cinquante briques. Quel talent !

Enfin, voyez comme toute chose peut faire des ronds dans l'eau, avoir des conséquences imprévisibles et même internationales. Notre maître de philosophie en aurait tiré une moralité,

Pas même le minimum! Le système rend plus forts les faibles, sans empêcher les forts d'être les plus forts

De Gaulle, ce monarque républicain, gouvernera avec l'appui d'un parti qui ne dispose à l'assemblée nationale que d'une seule voix de majorité. Leurs Excellences, nos conseillers fédéraux, ne se contentent pas, eux, d'une couverture parlementaire de raccroc, il leur faut du stable, de même qu'il faut à l'argent suisse son répondant intégral, en or et en devises. Nous avons le goût du solide; autrefois bergers, nous savons encore ce que c'est qu'un plancher des vaches.

Donc, le Conseil fédéral représente le 85,4 % de l'électorat suisse. C'est du quasi comme un seul homme. La majorité gouvernementale comprend, en pourcentage des citoyens qui se sont exprimés lors des dernières élections nationales (1963) : les radicaux 24 %, les conservateurs 23,4 %, les paysans et bourgeois 11,4 % et les socialistes 26,6 %. Au total, plus de 85 % se rangent derrière l'exécutif. A cette première constatation ajoutez le fait que les sièges des conseillers nationaux sont répartis selon le système proportionnel qui exclut les bouleversements profonds; que depuis vingt-cinq ans l'amplitude de variation de l'électorat des partis est de 1 % au maximum, d'un demi pour cent dans la règle; que des centaines de milliers de travailleurs étrangers sont hors circuit électoral, c'est-à-dire que le prolétariat « suisse » n'a pas droit au chapitre.

Aussi, lors des prochaines élections nationales, l'oscillographe enregistrera des sièges perdus, d'autres gagnés. A l'intérieur de la majorité, il y aura quelques rectifications de frontière. Mais l'exécutif, après comme avant, émanera des quatre cinquièmes de l'Assemblée fédérale. C'est épais.

Hors saison, cet hiver, nous avons consacré plusieurs articles aux problèmes des élections fédérales de l'automne 1967. Avant le printemps préélectoral, avant que ne sortent des armoires les banderoles qu'on agite quadriennalement, nous avons promis de faire le point.

Un accent nouveau

L'enjeu électoral peut sembler routinier; et pourtant on perçoit épisodiquement dans les partis une sorte de sérieux et d'inquiétude nouvelle. Les échéances prochaines sont lourdes; l'Europe et le monde nous bousculent; nous ne pouvons plus prétendre être éternellement un cas particulier, auquel sont dus des égards particuliers, de droit divin. Nous avons à ré-examiner quelques-uns de nos privilèges. Le développement du pays appelle des solutions fiscales difficiles. Bref, cette fois, dès la prochaine législature, la navigation deviendra plus serrée; confusément on perçoit qu'après un long répit l'Histoire, avec majuscule, oui, mais sans grandiloquence, nous embarque à nouveau. D'où le besoin, dans la gauche et dans la gauche romande plus particulièrement, de formuler un programme qui soit une possibilité de choix, une alternative, une réponse aux problèmes de notre actualité.

Intellectuellement, cet effort est précieux. Mais politiquement, il débouche sur une impasse : il n'y a pas, en Suisse, de majorité de gauche imaginable; il n'y a donc pas d'alternative possible. La gauche ne peut gouverner seule; elle doit composer avec des partis qui représentent le 60 % de l'électorat suisse; elle est condamnée à l'engluement dans le 80 % gouvernemental.

A partir de là deux attitudes possibles.

Le poids spécifique

Premier raisonnement : il n'y a pas de contradiction entre la formulation d'un programme original et la certitude, au départ, qu'il ne sera pas appliqué intégralement. Si les intentions politiques sont claires, elles seront jaugées électoralement; le peuple leur conférera leur poids spécifique; plus elles seront lourdes, plus elles pèseront dans la balance politique

ou parlementaire. Il faut savoir ce que l'on veut et se contenter de ce que l'on obtient, honnêteté intellectuelle et modestie, c'est le jeu démocratique.

On pourrait objecter : est-ce que le peuple jauge des idées ? L'électeur ne réagit-il pas affectivement d'abord ? Dans l'ensemble d'un programme, quel point du catalogue a été déterminant ? Comment interpréter un vote ?

Mais imaginons ces questions résolues ! Telle idée pèse 27 % du corps électoral suisse; de là comment passe-t-elle dans les faits; comment devient-elle majorité ?

Le problème est celui de l'initiative des lois.

La droite au pouvoir

Sur deux sujets fondamentaux de la dernière législature, la construction de logements et l'abolition du contrôle des loyers d'une part, la lutte contre l'inflation d'autre part, la gauche a été placée devant le fait accompli : c'était à prendre ou à laisser, une cote mal taillée ou rien. La gauche pouvait avoir des idées propres, d'un poids spécifique de 26 %, il était trop tard pour remettre quoi que ce soit sur le métier. Par peur de la politique du pire, elle a dit oui, deux fois. Mais la balance était truquée.

Pour l'avenir, pour la prochaine législature, qu'en sera-t-il ? Jamais la droite n'a été aussi forte. Elle a réussi à limiter toute marge de manœuvre des collectivités publiques, au niveau de la Confédération, au niveau des Communes et des Cantons. La Confédération s'autofinance intégralement : elle ne recourt ni à l'emprunt, ni à l'endettement. Elle ne dépensera donc qu'en fonction de ses recettes fiscales qui actuellement ne permettent pas la réalisation d'une bonne part du programme de la gauche.

Les Cantons et les Communes recourent à l'emprunt, partiellement. Dans un marché financier aux liquidités étroites, ils dépendent pour leur trésorerie de la bonne volonté des banques qui dictent leur loi. Or les banques ne sont pas décidées à appliquer un programme de gauche original.

Dans ce climat, dans cette perspective financière de fond de tiroir, que pèseront les idées au poids électoral spécifique ?

D'où, devant cette impasse, qui fausse la balance d'à-chacun-sa-part-d'influence, un autre raisonnement politique, c'était le nôtre : le programme minimum.

Pourquoi un programme ? Pourquoi le minimum ?

Le mot minimum est à la mode, la faute en est aux cotillons. Lorsqu'on parle de programme politique minimum, il faut comprendre ce qui est à la fois urgent et possible. Est urgent, à nos yeux, parce que cela commande tout : et la réforme des finances fédérales, et les mesures qui nous permettront de décider librement de nous associer ou de ne pas nous associer à l'Europe.

En fin de compte tout est compris dans ces deux points. Que d'autres problèmes politiques apparaissent revêtus de la même urgence, seule une large discussion à l'échelle nationale pourrait le faire ressortir. Pour nous, l'essentiel est là.

Ce degré d'urgence signifie que tous les partis sont obligés sur ces questions d'entrer en matière.

Le possible, c'est, alors et de surcroît, des propositions, à la fois raisonnables et précises, qui puissent servir de lignes directrices pour le travail d'une législature (cette phrase est une phrase creuse; mais dans nos numéros antérieurs, nous avons rédigé des esquisses plus concrètes; nous y renvoyons nos lecteurs).

Ces réformes, c'est à la gauche de les présenter, parce qu'elle est par vocation réformatrice. Mais si elle ne rencontrait pas chez ses partenaires un minimum d'accord sur ce qu'elle juge, elle, primordial, sa participation à l'exécutif ne se justifierait plus. Pour cautionner quoi ?

A cette thèse, on a opposé des objections multiples. Il vaut la peine de les résumer, car ici commence la leçon de choses politiques.

La virginité

Qu'un parti qui partage les responsabilités du pouvoir désire rester jeune, prouver son dynamisme, y' a bon. Mais qu'il prétende avoir gardé son pucelage, y' a drôle. On nous a dit, en effet, première objection :

Si les partis qui sont représentés au gouvernement se mettent d'accord sur quelques thèses essentielles qui inspireront le travail de la législature, c'est qu'ils auront discuté, négocié (ô horreur !), pris des engagements. Mieux vaut garder sa liberté totale de jugement et son virginal quant à soi.

— En fait, tout le monde ne fait que cela, en Suisse et ailleurs : discuter, peser l'avis des autres, marchander, négocier. On nous dit encore : quand c'est de cas en cas personne ne s'engage au-delà de l'objet précis qui est en discussion. — Certes ! Mais le fait même de siéger à l'exécutif fédéral implique une responsabilité. Pourquoi, sur deux ou trois objets essentiels, n'en pas marquer les limites ? Le contrat est un engagement, donc une perte de liberté, mais aussi une clarification, une liberté définie : chacun sait à quoi il est tenu. Si, en Suisse, aucun problème grave ne se présentait à l'horizon, on pourrait admettre que le contrat demeure implicite : travailler au bien commun, au mieux de ses capacités et selon le mandat du peuple. Dans les Cantons et les Communes, il en va ainsi. Mais lorsque des choix politiques se présentent, le contrat, d'implicite qu'il est, devrait devenir un contrat, sur deux ou trois articles au moins, formulé.

Quoi qu'il en soit, laissons les pucelages politiques et la virginité de la gauche !

Le risque

Deuxième objection. Il est toujours facile de poser des conditions aux autres. Mais cela signifie qu'ils vous en posent à vous aussi. Les accepterez-vous ? Et eux, accepteront-ils les vôtres ? S'ils les refusent, que faites-vous ? Vous rentrez dans l'opposition. Et après, comment faites-vous pour imposer vos brillantes idées ?

En fait, la gauche socialiste ne désire pas courir le risque d'un retour à l'opposition, même si ce risque est mesuré, parce que ses leaders sont conscients de la difficulté de ressaisir l'initiative. Comment agir en effet ? Présenter des postulats ? Ce ne sont que des vœux pies, sans force impérative. Présenter des motions ? Elles doivent réunir la majorité dans les deux Conseils, ce qui est difficile. Recourir à l'initiative populaire ? C'est lourd, c'est lent, c'est coûteux, c'est rarement opérant. Faire appel constamment à l'opinion populaire ? Mais pour cela il faut disposer de larges moyens d'information; ceux de la gauche sont maigres. Donc, rien ne peut remplacer l'influence exercée de l'intérieur, au niveau du Conseil fédéral, d'où partent les initiatives.

Ces objections sont de poids. En réalité, le problème n'est pas celui des vertus de la participation et de l'opposition. Nous pensons aussi que la gauche suisse n'aurait rien à gagner à rechercher l'opposition pour elle-même. La question est de savoir si l'on a le droit de prendre des risques. Or nous constatons que les privilèges en Suisse sont si bien enracinés que l'ordinaire pression exercée de l'intérieur ne permettra pas leur éradication. Pour obtenir plus, il faudra jouer plus gros.

Il y a une chose à laquelle la droite est sensible : c'est l'unanimité helvétique, c'est l'image de nous qui se reflète dans les yeux de l'étranger, c'est cette réputation de sécurité, qui concourt au prestige de nos banques, de notre tourisme. La moindre fêlure est insupportable à ceux qui monnaient ce bras-dessus,

Brown-Boveri absorbe M.F.O... et Pestalozzi

bras-dessous helvétique. Cette unanimité pour l'extérieur devrait avoir un prix. Cela justifierait les risques courus; ils ne seraient pas d'emblée téméraires.

Les programmes illusoires et leurs répondants

Objection méthodologique : il est des questions qui mûrissent sous la poussée des circonstances. Pourquoi se bloquer au départ sur des positions préétablies ? Exemple : les prix imposés. Si la gauche avait exigé, il y a quatre ans, qu'une loi condamne cette pratique, elle était perdante. Aujourd'hui la question s'est résolue d'elle-même. Aurait-il valu la peine alors de prendre un risque ? — Certes non ! mais les prix imposés sont problème mineur. Or ceux que nous avons retenus sont trop difficiles pour qu'ils puissent se résoudre d'eux-mêmes.

Vient l'ultime objection qui est l'argument, semble-t-il, décisif. Plutôt que de reproduire la pensée de nos interlocuteurs habituels, nous citerons sur ce point la « Neue Zürcher Zeitung ». Elle dit la même chose, mot pour mot (10 mars 1967) :

« Pour définir les limites de l'opposition, deux moyens seraient possibles dans le cadre de notre système : l'accord des partis gouvernementaux sur un programme minimum pour une législature ou même pour une période plus courte, ou le système pratiqué jusqu'ici, « l'accord de cas en cas », c'est-à-dire de projet en projet l'élaboration de compromis. » A la définition d'un programme minimum précis s'oppose la manière constitutionnelle dont se forme la volonté politique : les projets de loi sont préparés et élaborés dans le sein de l'administration, après mise en œuvre d'experts et procédures de consultation, si bien que les partis le plus souvent n'interviennent qu'au stade de la délibération parlementaire. Une prise de position précoce sur le fond d'une question dans le cadre d'un accord de coalition avant que les questions techniques ou juridiques aient été tirées au clair, avant que les Cantons ou les associations économiques se soient exprimés, une telle prise de position serait bien problématique et n'aurait qu'un caractère provisoire, compte tenu des modifications des projets encore possibles et des décisions des congrès qui souvent n'interviennent qu'avant les consultations populaires. »

Dernière réponse

Dans cette critique, deux points sont à distinguer. Un accord sur quelques sujets essentiels, ce ne peut pas être un accord sur des projets finis et perfectionnés. Bien sûr, on ne voit pas comment les partis gouvernementaux auraient la grâce qui leur permet de sortir tout faits de leurs cerveaux (ou de leurs chapeaux) des projets de grandeur conforme et bien conditionnés.

L'accord ne pourrait se faire, c'est évident, que sur le recensement des objets prioritaires, sur la nature des solutions à rechercher, sur les méthodes et sur les délais. Bref sur l'orientation d'une politique. C'est moins que des projets définitifs, c'est plus que des intentions vagues : c'est un accord de principe, c'est un cadre. Et finalement, seule cette définition d'une politique rendrait au Parlement sa raison d'être.

Mais, là est la question, la politique suisse se fait-elle encore au Parlement ? Comment les partis s'arrogeraient-ils le droit de définir une politique, quand la réalité du pouvoir leur échappe, pour une bonne part ? Comment s'engageraient-ils, au risque d'être désavoués par les associations économiques ?

L'accord de certains leaders de la gauche et de la N.Z.Z. trahit, non pas les mêmes intérêts, mais la prise de conscience de la même réalité. Une faiblesse masquée, une force masquée. Un parti, comme le parti socialiste, dont la force est politique avant tout, et non économique, ne peut que mesurer ses moyens limités face à ceux qui détiennent ou représentent le pouvoir économique. Avec deux con-

seillers fédéraux qui lui donnent le droit de participer à l'initiative des lois, avec sa part politique, il obtient comme une compensation de son absence d'atouts économiques. Ce système ne lui permet pas, et de loin, de faire prévaloir sa volonté, mais il masque, au moins, une certaine faiblesse qui est la sienne dans la réalité suisse. Pour la droite économique, radicalo-conservatrice, le système actuel (consultations et accords de cas en cas) masque une force. Par ce biais, ils détiennent la réalité du pouvoir : la politique ne peut remettre en question leurs avantages économiques.

Pour conclure

Comme son nom l'indique, la politique du « cas en cas » n'a pas empêché les cacades : logement, lutte contre le renchérissement, Mirages, programme financier en sont les fleurons. Et pourtant le système restera fondamentalement le même, malgré les échéances internationales, malgré les velléités novatrices dans les trois grands partis : des radicaux de gauche, des conservateurs comme M. Schürmann, ou certains socialistes. Car la gauche politique et la droite économique pensent y trouver leur compte. Le système rend plus forts les faibles et n'empêche pas les forts d'être les plus forts.

La démocratie suisse est une curieuse oligarchie.

Annexe

Le départ de M. Karl Obrecht

On se souvient que les observateurs politiques avaient été frappés par la récente décision de l'Union suisse des coopératives qui accepta, après le départ du conseiller national Ernst Herzog, de n'avoir plus de représentant de la direction qui siègeait au parlement. L'argumentation présentée à cette occasion était la suivante :

« La direction de l'U.S.C. n'a pas jugé utile d'avoir un représentant au parlement. Cela ne signifie pas que l'U.S.C. renonce à l'action politique, mais elle peut faire valoir ses vues lors des consultations préalables des organisations professionnelles, chaque fois qu'un problème d'intérêt économique se pose au niveau fédéral ».

Dans un commentaire remarqué (« Le Coopérateur suisse », 8 oct. 1966) M. Tille avait souligné ce que cette décision avait de significatif, combien elle renseignait sur la réalité du pouvoir en Suisse. Aujourd'hui nous lisons dans la presse que M. Karl Obrecht, conseiller aux Etats de Soleure, a décidé de renoncer à toute réélection. Or M. Obrecht n'est pas n'importe qui. C'est un grand bourgeois d'affaires. Dans la description récente de ce milieu que nous avons entreprise dans D.P., son nom ressortait particulièrement. Seule la faiblesse de la concentration horlogère l'empêchait de figurer parmi les vingt-trois. Mais il apparaissait comme un des grands patrons de l'horlogerie, présent aussi au Conseil d'administration de Nestlé et de la Société de Banque Suisse. De surcroît il assurait la liaison avec des institutions semi-publiques comme la Caisse nationale et la Banque nationale.

Il était donc un des rares représentants des gens d'affaires à participer à la vie publique. Il n'y tenait pas un rôle de simple figurant. Comme président de la Commission des Etats, son rôle fut essentiel dans la lutte des milieux bancaires pour l'abolition de l'impôt sur les coupons. Et enfin c'était le père de la motion : Révision totale de la Constitution fédérale. M. Obrecht se retire. Il ne nous a pas donné ses motifs. Mais il ne semble pas abandonner simultanément ses fauteuils d'administrateur et les grandes affaires. Suroccupé, il choisit probablement l'essentiel, d'autant plus librement que sa présence au parlement n'est pas indispensable à ses pairs, pas plus qu'il n'était indispensable pour l'U.S.C. qu'un de ses directeurs porte le titre de conseiller national.

B.B.C. va s'assurer la majorité du capital social de la Fabrique de Machines d'Oerlikon. Ainsi la concentration dans la métallurgie suisse, qui était perceptible déjà quand on observait le recrutement des managers de ces entreprises, où règnent, d'Escher-Wyss que Sulzer vient d'annexer à Brown-Boveri qui absorbe M.F.O., les frères et cousins Schmidheiny, une des premières familles parmi nos cent familles suisses, donc la concentration devient réelle, organique. On dépasse le cadre des liaisons personnelles.

B.B.C., le groupe qui a des ramifications mondiales et dont la filiale allemande, à Mannheim, est aussi importante que la maison-mère, réalise un chiffre d'affaires de trois milliards de francs suisses et occupe 80 000 ouvriers et employés. M.F.O. est en comparaison une entreprise naine : 6000 ouvriers et employés, 210 millions de chiffre d'affaires.

Cette concentration dans la métallurgie ne fait que renforcer le déséquilibre économique entre les diverses régions suisses. M. Théo Chopard, dans la « Lutte syndicale », en a donné le pertinent commentaire suivant :

« Si la tendance à la concentration qui s'affirme se révèle irréversible, elle posera de nouveaux et difficiles problèmes pour la Suisse romande, parce qu'elle aura pour effet de renforcer encore la mainmise économique de la Suisse alémanique, ce qui n'ira pas sans entraîner à la longue des conséquences politiques. Ce phénomène pose donc de tout autres problèmes dans un petit pays fédéraliste que dans un grand Etat unitaire. Il conviendrait de les envisager à temps ».

Et du même coup, ajouterons-nous, d'envisager à temps les moyens propres à renforcer l'indépendance du pouvoir politique et du parlement face à de tels groupes de pression.

Mais ce n'est pas la seule annexion de B.B.C. Tous les commentateurs ont relevé que la fusion avec M.F.O. avait été facilitée par la retraite de M. Walter Boveri. Mais M. Walter Boveri utilise ses loisirs pour pousser l'impérialisme de B.B.C. dans une autre direction. Après l'impérialisme économique, l'impérialisme historique. M. Boveri a découvert * que Pestalozzi sur le terrain même de la société qui porte son nom, à Birr, avait tenté de faire vivre une manufacture. Mais cet idéaliste courut droit à la faillite. Sur le même terrain, les Boveri, eux, courront droit à la fortune et la prospérité de leur entreprise exigera du personnel qualifié, donc instruit; l'espoir d'une instruction primaire généralisée dont rêvait Pestalozzi devenait du même coup une réalité. C'est Boveri qui fut le philanthrope efficace, car capitaliste. Belle annexion ! Elle a inspiré quelques réflexions à Cherpillod. Voir ci-dessous.

Pestalozzi saint patron de la B.B.C.

On connaît l'impérialisme de l'Eglise. Un sans-Dieu, ça n'existe pas : tout au plus y a-t-il un loin-de-Dieu. L'athée ? Une catégorie philosophique. Il peut se concevoir, mais non pas s'incarner : sa réalité est sujette à caution. L'Eglise a horreur du scandale. Seulement, comme elle ne peut plus l'étouffer — ou le brûler — elle a trouvé le truc : elle le baptise. L'incroyance est ainsi une foi qui se cherche, le blasphème un mot d'amour un peu vif. Ne pas croire, c'est croire; l'autre devient le même; bref, l'ordre règne.

Ce procédé — falsification de pièces d'identité — la B.B.C. l'applique après l'Eglise. Vous prenez, je parie, Henri Pestalozzi pour un éducateur et Walter Boveri pour un industriel ? Erreur, mes chers frères et sœurs, Pestalozzi, Boveri, c'est tout un. La même voyelle à la fin de chaque nom magiquement invite à la prospection d'autres similitudes. Walter Boveri fils

* Tribune de Genève, 10 février 1967, où figure l'article rédactionnel de M. Boveri.

(Suite en page 4)

Brown-Boveri (suite)

par bonheur nous y aide. Suivons le radiesthésiste. Sur le terrain, bague de coudrier en main. En 1768, Pestalozzi acquiert à Birr vingt hectares pour y bâtir une ferme à laquelle il adjoint une filature. Ça foire. Pestalozzi n'a pas le génie du commerce : les grands cœurs sont parfois de mauvais P.D.G. Mais ce qui compte plus que cet échec, c'est le lieu où il fut subi. « Territoire prédestiné », s'écrie Walter le Fils, que ce sol de la commune de Birr qui abrite Brown-Boveri et Cie. Deux entreprises sur le même coin de terre : la parenté Pestalozzi-Boveri ressortit à l'évidence. Mais autre chose encore fait de Pestalozzi et de Boveri des proches : l'industriel prospère et l'éducateur ruiné, comme de vulgaires poètes, ont reçu du Seigneur le don de prescience. Pestalozzi rêvait d'asseoir le mieux-être sur l'instruction populaire : vision prophétique. Mais cet autre songeur, Walter l'Ancien, croyait dès 1890 à l'avenir de l'électricité. C'est en toutes lettres que l'écrit Walter II : les Pestalozzi et les Boveri ont un sixième sens. La filiation des seconds au premier ne soulève donc aucun doute.

Voilà Pestalozzi canonisé, saint patron de la B.B.C. Reste à savoir si le vieil humaniste a travaillé dans l'intention d'enrichir des Boveri, avec l'idée de leur remettre nos destinées.

Le Peace corps en Tunisie

Environ 3500 volontaires du Corps de la Paix servent actuellement dans 52 pays. En Tunisie, 267 d'entre eux travaillent comme architectes, professeurs d'anglais et jardinières d'enfants dans diverses régions du pays.

L'une des réalisations les plus valables des volontaires américains remonte à la fin de 1965.

A cette époque, de jeunes Tunisiens quittant l'école après deux ans seulement d'enseignement secondaire et qui n'avaient aucune formation spéciale leur permettant de trouver une occupation digne de ce nom, posaient un problème extrêmement ardu au maire de Sousse, troisième ville de Tunisie.

Avec l'arrivée dans la ville de jeunes architectes du Corps de la Paix, une école de dessin industriel fut décidée et créée.

Elle a délivré l'année dernière des diplômes à quinze jeunes dessinateurs industriels, les premiers formés en Tunisie même.

Ils ont trouvé un emploi immédiat dans les bureaux du Secrétariat d'Etat aux Travaux publics.

La Suisse a toujours entretenu des liens étroits avec la Tunisie, de nombreux étudiants tunisiens ont été formés dans nos Universités. Helvétas interviennent dans le pays même. Mais notre apport, sur place, est insuffisant, même si l'on tient compte de nos moyens limités. Il n'y a qu'une solution qui permette une aide accrue en hommes et qui renforce la position de la Suisse dans le Tiers-Monde : c'est un service militaire différencié qui offre l'occasion à des jeunes, à la fois volontaires et sélectionnés par la Coopération technique, d'accomplir à l'étranger un service (qui tiendrait lieu d'école de recrues et de cours de répétition en élite; voir les articles récents que nous avons consacrés dans D.P. à cette question). Libérés provisoirement d'obligations militaires dans notre pays, mais incorporés et recrutés, ces jeunes hommes pourraient servir à l'étranger, sans qu'il y ait matière à modification constitutionnelle; n'en déplaise aux juristes, même universitaires, qui assimilent à tort ce cas à celui de l'objection de conscience, voire de la protection civile, qui posent eux des problèmes différents.

Plusieurs pays inventent, vont de l'avant : Etats-Unis : Peace corps; Belgique, France : « service militaire différencié ».

Pourquoi la Suisse ne peut-elle pas imaginer, elle aussi, une institution qui fournisse à la Coopération technique les hommes qualifiés dont elle a besoin ?

Mort et enterré

Comme prévu, le dernier rôle du programme financier a été le vote final du Conseil national. Nous ne pleurerons pas; nous avons prémédité cette mort. On a beaucoup écrit, sinon tout dit, sur les erreurs qui ont abouti à cette mise en terre. Mais il faut souligner à quel point l'administration et le Conseil fédéral et même le Parlement ont vécu loin des réactions populaires. Le mécontentement, provoqué par de nombreuses maladroites, était tel qu'un projet mal étudié n'avait aucune chance devant le souverain. Si la droite avait voulu faire preuve de machiavélisme, elle n'aurait eu qu'à accepter la plus petite des concessions que lui demandait la gauche : par exemple, porter la progressivité de l'impôt fédéral jusqu'à 9 %. Les leaders socialistes, alors, auraient poussé au oui; ils auraient tenté de remonter la pente; trop tard, vraisemblablement. Et quelles vagues ou quel désarroi dans les rangs.

Cet enterrement a permis de ressortir les vieilles formules : double jeu à l'adresse de la gauche qui veut concilier les bénéfices du gouvernement et les prestiges de l'opposition. Il y a erreur, pensons-nous, sur le reproche. Au contraire, il est loyal de faire échouer un projet mal bâti, et d'en prendre ouvertement la responsabilité, après avoir justifié son attitude. Le Parlement est là pour corriger les erreurs d'appréciation de l'exécutif. Le double jeu n'est pas celui que prétendent les chroniqueurs, mais on le perçoit lorsqu'un parti, après avoir soutenu des mesures jusque devant le peuple, les critique parfois après coup au vu de leur impopularité.

Et maintenant ? On nous promet un nouveau régime financier provisoire en attendant le définitif de 1974. Quel que soit ce nouveau projet que personne ne connaît encore, nous disons d'emblée et sans plus entrer en matière que nous le combattons encore dans la mesure de nos moyens s'il n'amorce pas, ne facilite pas le régime définitif. S'il n'en est pas une première étape, une approche.

Encore une remarque ! La T.V.A., dont nous avons souligné l'intérêt, va être introduite en Allemagne. Les commentateurs (cf. « Spiegel » n° 13, 1967) relèvent que cet impôt indirect nouvelle manière (l'Allemagne connaissait l'impôt indirect en cascade, c'est-à-dire que, à chaque stade de la production, un article était globalement imposé de 4 %), qui frappe la plus-value de 10 %, risque d'entraîner un alourdissement des charges pour le consommateur.

L'intérêt à nos yeux de la T.V.A., c'est qu'elle permet de rendre, éventuellement, les impôts indirects plus progressifs. Mais pour atteindre ce but, il faut combiner à la fois les exonérations pour les produits de première nécessité et des taux différenciés pour les produits de luxe.

La T.V.A. n'est pas sociale par essence, c'est une technique. Comme de toute technique, on peut en tirer le meilleur ou le pire. Or l'étude détaillée de son mécanisme n'est pas aisée; elle exige une haute spécialisation. Peu d'hommes en Suisse peuvent la conduire. C'est à nos yeux un cas typique où la gauche (politique et syndicale) pourrait utilement dépenser quelques billets pour mettre au travail les experts les plus qualifiés, suisses ou étrangers.

La révision de l'assurance-invalidité

L'assurance-invalidité va subir d'importantes retouches. Une disposition nous a particulièrement réjoui, car elle répond à des propositions que nous avons faites dès le lancement de « Domaine public » et que nous avions reprises avec insistance. Il s'agit du degré d'invalidité qui donne droit à l'ouverture de la rente. Actuellement, ce taux est de 50 %. Mais l'invalidité, définie par l'A.I., est purement économique. Si le salaire que vous obtenez est inférieur au 50 % du salaire que vous pourriez obtenir si l'invalidité ne vous accablait pas, le droit à la rente est ouvert.

Nous avons montré, à partir de cas réels, que des hommes ou des femmes qui souffraient d'une invalidité grave au sens médical du terme, n'avaient pas droit à la rente parce que, manœuvres, ouvrières sans qualification professionnelle, le salaire auquel ils auraient pu normalement prétendre était si bas qu'une faible activité résiduelle, payée 200 ou 300 fr. les excluait du droit à la rente. Les plus faibles économiquement étaient les plus lourdement pénalisés, l'invalidité devenait d'autant plus difficile à prouver que l'on était plus pauvre.

Les nouvelles dispositions du Conseil fédéral prévoient que dans les « cas pénibles » l'invalidité de 33,3 % donnera droit à la rente.

Le « cas pénible » doit être compris aussi au sens économique. Ce point est essentiel. Il ne s'agit pas de cas physiquement douloureux ou exigeant des soins particuliers. Il doit s'agir des cas dont nous venons de parler, ceux où le revenu est si bas que le droit à la rente est rendu impossible en cas d'invalidité médicale partielle. Par « cas pénible », il faut donc entendre tous les salaires modestes, soit, pratiquement, ceux qui ne correspondent à aucune formation professionnelle.

Nous souhaiterions que le travail de la commission parlementaire ou les délibérations des Chambres le précisent nettement, pour enlever toute hésitation à la jurisprudence. C'est très important, infiniment.

Logements vacants

Dans son bulletin hebdomadaire, la Société suisse pour le développement de l'économie publie un tableau des logements vacants dans les grandes villes de Suisse. Les chiffres permettent de suivre l'évolution pour ces trois dernières années. Attention, il ne s'agit pas de pour-cents, mais de pour-milles. La situation à Lausanne et à Genève est la suivante :

	Ville	Communes suburbaines	Total
Genève			
1964	0,5	1,8	0,9
1965	3,6	10,0	5,7
1966	3,4	5,9	4,3
Lausanne			
1964	0,6	1,8	0,9
1965	1,2	3,4	1,9
1966	2,5	7,2	4,0

En trois ans, l'augmentation est sensible. Mais on est loin des conditions d'un marché libre. D'abord, parce que 4 ‰, ça reste dérisoire, et surtout parce que les appartements libres sont des appartements chers, hors de la portée d'un salaire moyen.

Mais ce 4 ‰ est suffisant pour inquiéter les banques qui ont avancé les crédits de construction et qui les ont consolidés, contre garantie hypothécaire. Leur intérêt de banques exige que ces logements soient occupés. Ils le seront si d'autres appartements meilleur marché ne sont pas mis sous toit. D'où le faible empressement des instituts bancaires à financer aujourd'hui des constructions de H.L.M.

Il est intéressant d'ailleurs d'observer l'évolution de cette question. Dans son programme d'encouragement à la construction de logements, la Confédération se disait prête à fournir les crédits hypothécaires nécessaires. Vint l'austérité; la Confédération décida de se décharger sur les banques de ce soin. Mais les banques à leur tour découvrent que leur intérêt propre est contradictoire avec le financement des H.L.M., aussi ont-elles déjà pris des mesures, en conséquence, pour donner un coup de frein.

Maintenant, comparez la discrétion de ce processus de freinage avec le battage fait à l'occasion des grandes conférences tenues à Berne présidées par M. Schaffner et qui devaient être le coup d'envoi d'une action déterminée en faveur du logement ! Comparez les intentions et les actes du législatif avec la réalité. Où est le pouvoir réel ?

Signez et faites signer l'initiative pour le droit au logement. C'est une des rares protestations possibles à votre mesure.